



Communiqué de presse commun

Bâle/Zurich, le 17 juin 2016

Le Valais met en péril la survie de la troisième meute de loups de Suisse

Pro Natura et le WWF Suisse considèrent que l'autorisation de tir délivrée par le canton du Valais pour un loup va à l'encontre du droit. Dans ce cas en effet, le canton du Valais n'est pas habilité à faire cavalier seul, étant donné qu'il faut s'attendre à la présence de louveteaux, et donc à l'existence de la troisième meute de loups de Suisse. Les jeunes animaux ne survivraient pas à l'abattage de l'un des parents durant cette phase critique. Les deux organisations de défense de la nature ont donc fait recours contre cette autorisation de tir, exigeant l'effet suspensif.

Le canton du Valais a autorisé mardi le tir d'un loup isolé. Il est toutefois fort probable que les loups F14 et M59, qui forment un couple depuis l'année dernière, aient formé une meute. Dans pareil cas, et conformément au Plan loup en vigueur, c'est à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), et non plus le canton du Valais, qu'il incombe de régler la question de l'autorisation de tir. Le canton du Valais lui-même a démontré la présence de deux femelles en chaleur et d'un mâle dans la région d'Augstbord.

Durant la période du 1er avril au 31 juillet, le Plan loup spécifie que «(...) les tirs sont en principe à éviter. (...)». Les raisons sont biologiques: durant cette période, les jeunes loups sont encore dans le terrier et démontrer leur présence sans déranger les animaux est impossible. L'abattage de la louve ou du père durant cette phase signifierait la mort certaine des petits. Pro Natura et le WWF Suisse exigent qu'en présence de signes aussi clairs de la formation d'une meute, cet état de fait soit pris en considération.

Les deux organisations déposent donc un recours contre l'autorisation de tir pour un loup. Elles exigent en outre la restitution de l'effet suspensif.

En Suisse, la population de loups reste menacée. La possible troisième meute en Valais est un facteur important pour la survie de l'animal dans notre pays. L'exemple du Calanda montre par ailleurs que la formation d'une meute n'entraîne pas une hausse des dégâts, le succès de la chasse aux animaux sauvages étant meilleur en meute. Pro Natura et le WWF Suisse demandent au canton du Valais de se concentrer sur la mise en œuvre des mesures de protection des troupeaux. Les deux organisations exigent du Conseiller d'Etat Jacques Melly de faire en sorte qu'aucun loup ne soit abattu pendant la période critique.



La protection des troupeaux toujours à la traîne

L'an dernier déjà, Pro Natura et le WWF Suisse avaient déjà fait recours contre une autorisation de tir dans des conditions similaires. Le cas est toujours en suspens. A l'époque, considérant que la directive sur la protection des troupeaux n'était pas réalisée, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) avait également fait recours. Même si les organisations de défense de l'environnement reconnaissent que depuis l'an dernier, des progrès ont été faits en la matière dans la région d'Augstbord, le nombre élevé des attaques pouvant être prises en compte montre que la majorité des animaux de rente n'est toujours pas protégée. De la sorte, les loups sont poussés à se spécialiser dans la chasse aux animaux de rente. Cette spécialisation met à son tour en danger la protection des troupeaux.

Informations complémentaires:

Mirjam Ballmer, Pro Natura, cheffe de projet Politique de la protection de la nature, 079 416 65 94, mirjam.ballmer@pronatura.ch

Laura Schmid, directrice de la section haut-valaisanne du WWF, 076 552 18 20

Nicolas Wüthrich, Pro Natura, responsable de l'information, 079 212 52 54, nicolas.wuthrich@pronatura.ch

Martina Lippuner, porte-parole WWF Suisse, 079 384 04 42, martina.lippuner@wwf.ch

